



L'INFOLETTRE DU SCRC

22 septembre 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA



ON A BESOIN DE VOUS DANS LE SCRC

ENGAGEZ-VOUS DANS LE SYNDICAT!

Le Syndicat des communications de Radio-Canada a besoin de vous ! Il y aura des élections pour tous les postes de délégués. Nous voulons conserver nos vaillants camarades, mais également s'adjoindre l'apport de nouveaux et nouvelles délégué(e)s, qui vont défendre les intérêts de leurs membres mais aussi s'assurer de nourrir l'exécutif du SCRC. Donc, le lancement des mises en candidature se fait le 21 septembre. La fin des mises en candidature est le 24 septembre à 17h. Le vote se tiendra du 28 septembre au jeudi 1er octobre à 17h. Engagez-vous dans le SCRC !

La COVID-19, Radio-Canada et vous: le droit prime-t-il sur votre santé ?

Alors que nous sommes en pleine recrudescence des cas de COVID-19 et que plusieurs régions sont passées en mode préalerte, la Société Radio-Canada a tenu un double discours à la fois étonnant et décevant. D'un côté, la procédure pour aller au bureau pour y travailler ou récupérer des outils de travail est complexe et l'employeur fait preuve d'une grande prudence. De l'autre, le service juridique de Radio-Canada a assigné par huissier un employé en vue de se déplacer hors de sa région, le Bas-Saint-Laurent, où il y a une hausse du nombre de cas, vers une autre région à risque, la Capitale-Nationale, pour l'interroger en personne dans le cadre d'un arbitrage. Cet employé était profondément mal à l'aise de cette situation. Nous constatons encore une fois que le service juridique est complètement déconnecté de votre réalité. Le Syndicat considère qu'une prudence et une sensibilité élémentaires auraient dû convaincre l'employeur de procéder par visioconférence. En effet, la santé doit primer sur les habitudes de travail. Or, le service juridique de Radio-Canada préfère vous imposer des risques inutiles. Heureusement, le passage de Montréal et de Québec en mode alerte modérée (zone orange) a finalement forcé la main de l'arbitre et de l'employeur, bien que ce scénario se dessinait déjà depuis plusieurs jours. En attendant, le refus du service juridique de procéder par visioconférence oblige l'annulation d'arbitrages et prolonge l'attente et le préjudice subis par nos collègues.

Une piste de solution pour réduire le racisme systémique

Tout le mouvement Black Lives Matter a suscité beaucoup de réactions. Dans le monde syndical, du côté de la Guilde canadienne des médias, l'équivalent du SCRC ailleurs au pays, de nombreux membres se sont organisés rapidement pour entamer un dialogue avec la Guilde mais également avec Radio-Canada sur la question du racisme systémique. Un groupe d'employés estime que la solution est la suivante : une réforme radicale du système d'emplois temporaires. En d'autres mots, donner des permanences. Selon eux, 25 % des travailleurs de Radio-Canada/CBC ont un emploi précaire et, de façon disproportionnée, ces travailleurs temporaires sont jeunes et racisés - en d'autres termes, il s'agit des personnes mêmes à qui Radio-Canada/CBC devrait offrir un emploi stable et qu'il lui faudrait promouvoir pour atteindre ses objectifs déclarés de diversité et d'inclusion. Et pourtant, bien trop souvent, des employés précaires, racisés ou non, intelligents et talentueux, quittent Radio-Canada/CBC par dégoût et frustration après avoir passé des années à faire du « surplace » en attendant d'obtenir la sécurité d'emploi qui se matérialise rarement. Au SCRC, le pourcentage d'employés temporaires est en fait plus élevé, s'établissant à plus de 35 %. En plus de stabiliser des personnes racisées, Radio-Canada aurait l'occasion de mettre fin à un système archaïque. Faire un deux pour un pour nos membres ? On aimerait beaucoup !

Report de la date butoir pour écouler des congés compensatoires pour les temporaires

Radio-Canada a accepté de repousser la date butoir pour écouler les congés compensatoires qui avaient été accumulés par des temporaires avant avril 2020. La date précédente était fixée au 30 septembre, elle est repoussée au 31 janvier 2021. La mesure est exceptionnelle, en raison d'une erreur qui apparaît dans le portail Ma Source, où le solde à écouler inclut présentement les congés accumulés depuis le 1er avril, alors que ces congés auraient dû être déposés dans la nouvelle banque 2020-2021.